

Délibération n°2024-12-17-03-CA

Relative à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs et des BIATSS pour l'année 2025

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 décembre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
- Vu** le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, et notamment son article 46,
- Vu** les statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** l'avis n°2024-12-09-02-CAC du Conseil académique d'Aix Marseille Université en date du 9 décembre 2024,

Considérant que le Conseil d'administration fixe, sur proposition du président et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents,

Considérant qu'il convient de maintenir le nombre de promotions dans le corps de professeur des universités parmi les maîtres de conférences de l'établissement,

Considérant que ce projet de campagne d'emploi permet de favoriser les promotions des agents des corps de professeur agrégé et de professeur certifié vers le corps de maître de conférences avec compensation pour les composantes en heures de cours complémentaires ; qu'il permet de maintenir le nombre de congés pour recherche ou conversions thématiques,

Considérant qu'il convient de poursuivre le plan de titularisation des agents BIATSS et de sanctuariser le financement de la part fixe du complément indemnitaire annuel et de la prime individualisée annuelle,

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Article 1

APPROUVE la campagne d'emploi des enseignants et enseignants-chercheurs et des personnels BIATSS selon le total suivant :

Population	Départs définitifs	Concours (Externes et Internes)
EC	84	102
BIATSS	81	71
TOTAL	165	173

Article 2

REPARTIT les emplois conformément aux informations détaillées dans les tableaux en annexe de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (28 voix favorables, 5 voix défavorables et 3 abstentions).

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 21 membres présents et 15 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 décembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **19 DEC. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **19 DEC. 2024**